



Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)*
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2014
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	16/05/2013 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

28549-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE-1

Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)

28549-IC-1-2007-1-FR-ERASMUS-EUC-1

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* COM(2011) 788 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0788:FIN:EN:PDF>)

A.1. Profil de l'établissement

PIC (si disponible, voir le guide des candidats)	999850296
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	UNIVERSITE D'EVRY-VAL D'ESSONNE
Traduction de cette dénomination en anglais	EVRY-VAL D'ESSONNE UNIVERSITY
Acronyme	UEVE
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	F EVRY04
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	BOULEVARD FRANÇOIS MITTERAND
Pays	France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	91025
Ville	EVRY
Site Internet	http://www.univ-evry.fr/

A.2. Représentant Légal

Civilité	MR
Genre	Masculin
Prénom	PHILIPPE
Nom de famille	HOUDY
Fonction	PRÉSIDENT
Courriel	SECRETARIAT.CABINET@UNIV-EVRY.FR
Téléphone (code pays inclus)	+33 1 69 47 71 25
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	BOULEVARD FRANÇOIS MITTERAND
Pays	FR, France
Code postal	91025
Ville	EVRY

A.3. Coordinateur

Civilité	MME
Genre	Féminin
Prénom	SONIA

Nom de famille	JEDIDI
Département	DIRECTION DU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES
Fonction	DIRECTRICE
Courriel	SONIA.JEDIDI@UNIV-EVRY.FR
Téléphone (code pays inclus)	01 69 47 70 73
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	BOULEVARD FRANÇOIS MITTERAND
Pays	FR, France
Code postal	91025
Ville	EVRY

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2012- 2013:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	174.0
1er Cycle (Licence):	7081.0
2ème Cycle (Master):	1964.0
3ème Cycle (Doctorat):	233.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	485.0
Administratifs:	434.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	17.0
1er Cycle (Licence):	42.0
2ème Cycle (Master):	21.0
3ème Cycle (Doctorat):	37.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2011-2012)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays participants	58.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays non-participants	13.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays participants	28.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays non-participants	107.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays participants	20.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays non-participants	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays participants	265.0
---	-------

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays non-participants

1309.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

43.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint

32.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2011-2012)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays participants

8.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays participants

4.0

COOPERATION (pour l'année académique 2012-2013)

Accords valides en 2012/2013 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

61.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays participants

17.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur en dehors des pays participants

49.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

7.0

Pourcentage impliquant des pays non-participants:

37.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation avec des contrats en cours en 2012-2013 (e.g. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur:

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire:

3.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2012/2013 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

1.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

1.0

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale (répartition des tâches, méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

L'ensemble de la mobilité est organisée, coordonnée et gérée, au service des Relations Internationales chargé des programmes d'échanges et des aides à la mobilité. En lien avec les établissements partenaires, il assure la gestion, le suivi administratif et financier, via le logiciel Moveon, des étudiants en mobilité entrante et sortante. Il joue le rôle d'interface entre les étudiants et les filières à travers un réseau de correspondants RI nommé dans les filières (enseignants et secrétariats pédagogiques) pour le montage et le suivi du projet pédagogique. Pour promouvoir la mobilité, les étudiants et le personnel (enseignants et administratifs) sont sensibilisés, accompagnés et informés sur les programmes d'échange et les appels à projets par des journées d'information, site web, mailing, etc
http://www.univevry.fr/fr/l_universite/organisation_et_services/divisions_et_services/divisions/division_de_la_recherche_et_des_relations_internationales/service_des_relations_internationales.html

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

L'Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE), conformément au processus de Bologne, est organisée pour allouer des crédits ECTS à toutes les unités d'enseignement suivies par ses étudiants à l'UEVE et dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Le correspondant pédagogique établit avec l'étudiant, avant son départ, un contrat d'étude validé par les établissements d'origine et d'accueil dans lequel figurent les enseignements et les ECTS. A son retour, le relevé de notes est converti par le coordinateur pédagogique grâce à un tableau de concordance des notes, tenant compte des différences de notation dans les pays partenaires. Ce processus est fait en amont du jury afin qu'il puisse valider le parcours de l'étudiant à l'étranger et lui attribuer les ECTS pour la validation de son diplôme. Cette méthodologie est la même quels que soient le programme et le pays de mobilité des étudiants. L'UEVE s'engage à mettre sur son site Internet sa méthodologie de transfert de crédits obtenus à l'étranger.

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien

avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Les enseignements sont décrits sur le site dans la rubrique offre de formation où se trouve le Règlement de Contrôle des Connaissances (RCC) de toutes les formations, validé chaque année par le CEVU. Il regroupe les modalités du contrôle de connaissance (ECTS, langues, descriptif des cours etc).Des informations sur l'établissement et sur la vie quotidienne sont disponibles sur le site http://www.univevry.fr/content/default/odf_07254fad-1004-4f76-9c28b87c30825016_master/fr/data/M1SOCIO1215VF.pdf

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. (maximum 1000 caractères)

Tout enseignant-chercheur peut proposer un accord de coopération avec un établissement étranger pour des collaborations au niveau recherche et/ou formation. Cette proposition est d'abord soumise à l'accord du directeur de département, d'UFR et/ou du directeur de laboratoire. Dès validation par le VP RI, le service Relations Internationales rédige l'accord de coopération en collaboration avec l'établissement partenaire ; selon l'objet et la portée de l'accord, le service de la scolarité et celui de la vie étudiante sont associés. Après rédaction, l'accord est soumis à la présidence pour signature et approbation en Conseil d'Administration. L'accord inséré dans Moveon, sa gestion et son suivi se réalisent au service des RI en lien avec l'enseignant porteur. Les filières facilitent la mobilité « stages » des étudiants grâce à leurs réseaux d'organismes à l'étranger. Les conventions de stages sont gérées par la scolarité et signées par l'étudiant, l'entreprise et le Président.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

L'UEVE incite ses étudiants à préparer leur mobilité au moins une année à l'avance. Sur le plan des langues, elle les encourage à s'inscrire à des Unités d'Enseignement Libre en langue et à réaliser des stages intensifs en langues étrangères (type stage d'été), etc. L'UEVE organise également des cours de préparation au TOEFL, test de langue demandé dans le cadre des mobilités transatlantiques. De plus, des cours de langues obligatoires sont dispensés aux étudiants dans la majorité des filières. L'UEVE, proposant des formations professionnelles, prépare ses étudiants au TOEIC et les encourage à se présenter à cet examen, leur permettant d'attester de leur niveau de langue. L'UEVE s'engage à publier sur son site sa politique linguistique.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Le service RI accompagne les étudiants en mobilité dans leurs démarches administratives en interne et auprès des établissements partenaires. Un système de mentorat est en place, dans les filières entre les enseignants et les étudiants sortants et entrants. Les étudiants entrants sont parrainés par un étudiant en langues étrangères et accompagnés dans les filières par des correspondants Erasmus et des secrétariats pédagogiques qui facilitent leur intégration. Deux événements sont organisés pour ces étudiants : une journée d'intégration et un repas de Noël. Un après-midi "international" est à l'étude, il permettrait aux étudiants ayant fait une mobilité de témoigner de leurs expériences et d'échanger ainsi avec les futurs sortants.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

L'UEVE propose des Unités d'Enseignement Libre de Français Langues Etrangères (FLE) aux étudiants en mobilité entrante pour renforcer leur niveau de langue. Par ailleurs, des cours de FLE sont proposés par le bureau Sciences Accueil (Antenne Euraxess) au sein de l'UEVE pour les chercheurs et les doctorants étrangers accueillis à l'UEVE.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Toutes les mobilités à des fins d'études ou de stage sont définies dans un contrat d'étude ou dans une convention de stage dans lesquels sont mentionnés les enseignements, les ECTS, la mission et les tâches dans le cadre d'un stage. Les résultats obtenus par les étudiants en mobilité sont traduits selon un tableau de concordance des notes par le coordinateur pédagogique et le responsable de la filière. La moyenne des notes obtenues est alors attribuée à l'étudiant pour l'ensemble des matières suivies à l'étranger. Le relevé de notes peut être ainsi édité et transmis au jury. Les relevés de notes des étudiants entrants sont systématiquement fournis par la scolarité aux étudiants et communiqués par le service RI à son établissement d'origine.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

L'UEVE a mis en place un fonds de développement à l'international pour encourager et soutenir la mobilité de son personnel dans le cadre de projets à l'international tels que des réunions de travail chez les partenaires, des séjours de recherche, des participations à des compétitions internationales etc. Pour faciliter la mobilité, le plan de formation propose des cours de langues en e-Learning au personnel. L'implication des enseignants dans les activités internationales est reconnue et peut donner lieu à des primes. La mobilité du personnel administratif est reconnue et valorisée dans le cadre des évaluations annuelles. Une réflexion est en cours pour intégrer la mobilité ERASMUS du personnel dans le plan de formation de l'établissement.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Le service RI apporte un soutien administratif au montage, à la gestion et au suivi des projets européens ou internationaux. Les équipes des filières et/ou laboratoires comptent souvent un ingénieur d'étude ou de recherche qui participe au montage et au suivi de projet pour accompagner les enseignants dans leurs projets à l'international. Le service RI informe et diffuse des appels à projets à la communauté universitaire. Cette démarche a permis au personnel de l'UEVE d'y répondre et de se familiariser à la démarche projet à l'international. Les personnes ayant effectué une mobilité ou assurant des responsabilités en relations internationales sont associées et sollicitées pour des projets à l'international.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'international fait partie intégrante de la politique de l'établissement en formation et recherche. De nombreuses coopérations sont à l'initiative d'enseignants chercheurs et portées par les disciplines. L'établissement a fait le choix cette année de renforcer la mobilité européenne via le développement d'accords Erasmus en adéquation avec son offre de formation pour la mobilité étude et permettre d'augmenter le nombre d'étudiants entrants et sortants en échange à l'UEVE. Elle s'appuie sur cette collaboration Erasmus pour développer des accords bilatéraux notamment des accords de double diplomation et favoriser la mobilité entrante et sortante en cursus diplômant.

L'UEVE oriente ses choix vers des partenaires proposant des formations de qualité et une recherche innovante, pouvant mettre en œuvre une coopération bilatérale et avec lesquels il est possible de mettre en place des doubles diplômes. Il est important que les établissements partenaires garantissent un niveau de langue permettant à leurs étudiants d'intégrer l'UEVE et d'y suivre les enseignements. Par ailleurs l'UEVE diffuse son expertise en ingénierie de formation professionnalisante aux universités partenaires, notamment au Maghreb et en Afrique Sub Saharienne en étant attentif à leurs capacités de mise en place de tels diplômes

Outre la soixantaine d'accords dans 17 pays européens, l'UEVE développe son potentiel de coopération avec des zones géographiques privilégiées (Afrique du nord et sub-saharienne, Brésil, Canada, Chine...) qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie pluri-établissements, la future université de Paris-Saclay à laquelle l'UEVE est associée et qui regroupe de nombreux grands établissements

La mobilité entrante et ou sortante du personnel dans les zones géographiques cibles (Afrique du nord et sub-saharienne) vise dans un premier volet l'aide à la professionnalisation des formations dans les pays partenaires. L'UEVE dispose d'un savoir-faire reconnu dans ce domaine qu'elle entend mettre à profit dans ce cadre.

La mobilité du personnel administratif est encouragée pour favoriser l'internationalisation de l'établissement dans ses pratiques. De manière générale, la mobilité Erasmus permet le renforcement des liens entre les établissements et favorise son développement.

La stratégie à l'international de l'UEVE au niveau du premier et du deuxième cycle porte sur la consolidation des acquis dans les pays partenaires cibles, acquis aussi bien disciplinaires que linguistiques. L'accueil des étudiants de deuxième cycle, parfaitement préparés pour suivre les filières en cycle long, en constitue l'enjeu principal.

Les partenariats sur le troisième cycle visent l'excellence dans la formation doctorale et la recherche. L'accueil d'étudiants en Master Recherche se déroule de plus en plus via des commissions conjointes de poursuite d'études avec les établissements partenaires. La coopération au niveau doctoral utilise la co-tutelle de thèse comme principal instrument. Des aides financières aux séjours des doctorants étrangers à l'UEVE sont mises en place sur fonds propres. L'accueil dans de bonnes conditions des étudiants d'universités partenaires et l'installation des chercheurs étrangers sont assurés par la mise en place d'une cellule inter-établissements essonniers « Science-Accueil ». Par ailleurs, des cours de soutien linguistique sont dispensés en étroite concertation avec les écoles doctorales et les laboratoires.

Le service RI informe, incite et accompagne dans leurs démarches d'internationalisation aussi bien les étudiants que les personnels enseignants, chercheurs et administratifs. La priorité de la politique de l'établissement est d'inscrire toute mobilité dans un cadre partenarial préalablement établi.

Les partenariats concernent aussi bien la définition des maquettes de formation que l'association de l'environnement socio-économique aux formations notamment par la mise en place de conseils de perfectionnement. Dans un second volet, la stratégie de l'UEVE est de travailler, de façon concertée, à la mise en place des procédures normalisées en gestion des établissements, des emplois du temps, des scolarités et des systèmes d'information en général.

La mise en place de formations co diplomantes constitue l'objectif ultime de la stratégie de l'établissement. Le service RI travaille en étroite collaboration avec les filières à l'élaboration des accords de double diplômes. Plusieurs accords en double diplomation en Master ont déjà été finalisés avec des établissements partenaires européens. Par ailleurs, l'UEVE positionne ses partenariats en privilégiant les disciplines à forte employabilité dans les deux pays. Le service RI, les filières ainsi que la direction de la scolarité et de la vie étudiante travaillent de concert avec les établissements partenaires pour proposer des accords de double diplomation aux étudiants de leurs établissements offrant des parcours de formation originaux et attractifs sur le marché de l'emploi.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Consciente que l'international ne se limite pas à la formation, l'UEVE a regroupé dans une même direction le service de la recherche et celui des Relations Internationales pour faciliter l'internationalisation de sa recherche. L'UEVE a renforcé cette direction afin qu'elle puisse accompagner au mieux les filières dans le montage, la gestion et le suivi de projets internationaux, et dans la mise en place des activités internationales. De plus elle soutient les laboratoires et les équipes de recherche afin qu'ils s'intègrent dans les réseaux européens et internationaux de recherche et participent à la construction de l'espace européen de la recherche. Le service RI a pour mission d'être au cœur de l'internationalisation des services, et de diffuser les orientations du Programme. Des sessions de formation seront organisées afin de présenter et promouvoir auprès des personnels les projets du Programme pour les inciter à y participer et les y accompagner. La stratégie en matière de politique Internationale sera, à l'aide du nouveau Programme d'une part, de développer la mobilité des étudiants dans le cadre de double-diplôme, et du personnel pour favoriser l'internationalisation de parcours de formation professionnalisant et de recherche innovant. D'autre part de développer des plateformes de e-learning offrant un enseignement d'excellence étrangère permettant une mobilité virtuelle aux étudiants des sous-groupes représentés. Enfin, de développer les compétences des établissements des pays tiers grâce aux savoirs-faires présents à l'UEVE. D'abord en aidant à professionnaliser les formations pour qu'elles soient en adéquation avec leur environnement socio-économique afin de faciliter l'intégration de leurs étudiants dans le marché de l'emploi local. Ensuite, en travaillant de concert à la modernisation et l'optimisation de leurs procédures. Enfin en impulsant des dispositions qui permettront le renforcement de la gouvernance et des capacités de ces établissements.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'implication passée de l'UEVE dans des projets européens a impulsé l'internationalisation de certaines de ses filières. Le Programme sera un moteur pour conforter la modernisation de l'UEVE et garantir la qualité de ses formations. Les échanges de bonnes pratiques entre établissements permettent une amélioration qualitative des formations proposées offrant ainsi des diplômes compétitifs et de qualité pourvoyeurs de débouchés professionnels.

La politique de l'UEVE vise l'accès de l'enseignement supérieur au plus grand nombre en veillant à mettre en place des outils pour l'amélioration du taux de réussite et le choix du projet professionnel. Dans ce cadre, les filières en alternance constituent un instrument et la formation continue favorise l'apprentissage tout au long de la vie. La politique mise en œuvre vise à inscrire l'internationalisation de façon naturelle dans toutes les activités de recherche et les cursus de chercheurs dès la formation doctorale. Le niveau de qualification s'en trouvera augmenté dans un esprit de confrontation, d'échange des pratiques, des idées et de compétition scientifique.

La stratégie de l'UEVE dans la constitution de son offre de formation a toujours privilégié le caractère professionnalisant des cursus en phase avec les attentes des différents secteurs de l'économie et de la société et ce dès le premier niveau de diplôme. Les masters bénéficient d'un adossement recherche en lien avec les laboratoires qui garantit la qualité des diplômes au plus proche des métiers de l'innovation.

La e université et la généralisation des TIC dans l'enseignement supérieur est une priorité du quinquennal 2015-2020. Le Programme jouera le rôle de catalyseur pour sa mise en œuvre. Il aidera à sensibiliser en amont les candidats à la mobilité. L'expérience croisée dans ce domaine avec les partenaires augmentera la mobilité via des plateformes numériques.

Les partenariats européens et hors Europe permettront de diffuser via le numérique des modules d'enseignement de qualité à destination des pays tiers et des partenaires.

La promotion de la mobilité conjointe des étudiants, des chercheurs et enseignants chercheurs, notamment dans le cadre de stages dans les laboratoires et/ou entreprises permettra d'atteindre l'excellence et le développement régional par la création d'un environnement associant enseignement supérieur, recherche et entreprises. L'employabilité des diplômés constitue une priorité pour l'UEVE qui se trouve dans une région riche en entreprises internationales, avec lesquelles elle collabore activement pour offrir des possibilités de stage à l'étranger et des filières professionnalisantes compétitives. Les étudiants issus de ces filières ne rencontrent pas de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi.

La mobilité du personnel ambitionne de faire rencontrer les groupes d'experts nationaux et favorisera l'échange de bonnes pratiques pour l'amélioration de la gouvernance dans l'enseignement supérieur.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: EVRY

Nom: QUENSON

Date (jj/mm/aaaa): 06/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement